

## Les chiffres clés du secteur

Secteur du BTP = **6% du PIB**

**135 milliards d'euros HT de travaux**

**1,2 millions de salariés**

**62 000 apprentis** formés dans le Bâtiment chaque année

**Salaire moyen** dans le bâtiment / construction : **2 685 €** (en 2014)

**10%** des salariés sont au **SMIC**

**90%** des entreprises de Bâtiment sont des **TPE** (moins de 10 salariés)

Nombre d'entreprises qualifiées « **reconnues garant de l'environnement** » : **60 000**

**30 000 emplois** créés dans le Bâtiment en 2018

**Nombre d'emplois** nouveaux envisagés en 2019 : **5 000**

## I. Sur les impôts, les dépenses et l'action publique

### 1. Comment pourrait-on rendre notre fiscalité plus juste et plus efficace ?

**La fiscalité directe française souffre globalement de quatre écueils majeurs**, qui la rendent aussi obscure pour les non spécialistes qu'inopérante en termes de bonne allocation des ressources :

- ❖ elle est assise sur un nombre considérable d'impôts et taxes ;
- ❖ elle repose sur un nombre de plus en plus restreint d'acteurs (par exemple, seuls 43 % des foyers fiscaux paient l'impôt sur le revenu, concentré d'ailleurs à 70 % sur 10 % des foyers fiscaux) ;
- ❖ elle affiche donc des taux de prélèvement a priori très élevés, mais les assiettes d'imposition s'avèrent en réalité mitées par de nombreuses niches fiscales, qui ne sont au final qu'une compensation des taux insupportables ;
- ❖ elle connaît une grande instabilité, ces niches étant continuellement revues.

De telles limites expliquent pour une large partie la chute du consentement à l'impôt relevé depuis quelques années, alimentée par un sentiment de matraquage fiscal continu. Les propositions de la FFB visent à y remédier dans son domaine d'intervention.

#### → **Stabiliser la règle fiscale et la simplifier**

Les changements incessants de la législation fiscale, la rendent aussi obscure qu'inopérante. C'est, notamment, le cas en matière d'investissement immobilier et de transition énergétique, où ces changements participent à l'insécurité juridique des investisseurs, entreprises et clients, qui ont besoin de confiance et de stabilité. Il nous paraît important de fixer les dispositifs fiscaux sur cinq

## LE GRAND DEBAT NATIONAL PROPOSITIONS

ans et, par ailleurs, d'obliger l'administration fiscale à répondre sous trois mois aux demandes faites par les organisations professionnelles sur l'interprétation des textes fiscaux (notion de travaux induits en TVA notamment).

### → **Réformer la fiscalité écologique pour la rendre plus lisible et plus opérationnelle**

Il existe 24 taxes écologiques, qui rapportent 65 milliards d'euros. Le rendement est assuré pour 50% par la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et la contribution au service public de l'électricité (CSPE). A ces taxes s'ajoutent une quinzaine de prélèvements liés à l'évacuation et au traitement des déchets. Sans remettre en cause la fiscalité écologique, il est important qu'elle soit plus lisible - notamment par la réduction du nombre d'impôts -, plus cohérente et, surtout, qu'à chaque nouvelle taxe écologique créée soit associée la suppression d'une autre taxe existante.

### → **Rendre intelligible la fiscalité locale applicable aux entreprises**

Elle ne doit pas être une simple variable d'ajustement financière des collectivités. A ce titre, deux pistes doivent être étudiées.

- ❖ **Encadrer les modalités de fixation des valeurs locatives minimum**, avant d'éviter les multiplications par deux ou trois qu'ont pratiqué certaines collectivités, sans concertation avec le monde économique et sans réelle justification.
- ❖ **Redéfinir la notion d'établissement industriel dans le calcul de la cotisation foncière des entreprises**. La valeur locative des établissements de certaines entreprises disposant d'un atelier de fabrication ou de transformation est établie, non pas selon la règle classique de détermination d'une valeur de location par référence à des locaux similaires, mais par rapport à la valeur comptable figurant au bilan, soit 8% du prix de la construction. Les redressements sont importants, alors que la notion d'établissement industriel reste subjective, malgré le vote d'un texte légal dans la loi de finances pour 2019. Nous demandons que la notion d'établissement industriel soit réservée aux seuls établissements dont l'activité est la production ou la transformation de biens en vue de la revente. Cette définition exclurait donc les ateliers des entreprises de bâtiment dont la production est accessoire à l'activité principale de travaux immobiliers. À défaut, cette mesure conduira à recréer « l'impôt idiot » sur l'investissement que fut la taxe professionnelle.

### → **Réformer la fiscalité immobilière, qui stigmatise une activité économique et devient incompréhensible pour la majorité de nos concitoyens.**

- ❖ Plutôt que de taxer fortement les revenus immobiliers par défaut, mais de créer des « niches fiscales » en compensation car le besoin d'investisseurs privés est réel, il conviendrait, à l'instar de ce que pratiquent la plupart des pays voisins, de **reconnaitre à l'investisseur un rôle d'opérateur économique**. En d'autres termes, comme tout opérateur, son investissement doit pouvoir être amorti sur un horizon raisonnable et ses déficits d'exploitation imputés sur ses revenus. Avec un tel statut, l'immobilier ne peut plus être considéré comme une rente, il faudrait donc **abroger l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)**. De fait, il ne serait alors pas plus justifié que ne l'était l'ISF sur les valeurs mobilières. L'immobilier participe directement à

## LE GRAND DEBAT NATIONAL PROPOSITIONS

la vie du pays en permettant le logement de nos concitoyens et en favorisant l'emploi pour la rénovation du patrimoine.

- ❖ Il convient, par ailleurs, de **réformer la fiscalité des terrains à bâtir**. En l'état actuel de la fiscalité, avec un impôt foncier léger, une lourde taxe sur les plus-values dans les vingt années qui suivent l'acquisition et une valeur du m<sup>2</sup> qui croit dans le temps, les propriétaires ont plus intérêt à conserver leurs terrains qu'à les vendre. Cette situation pénalise la création de logements neufs et la maîtrise de leur coût global, sachant que le foncier en représente une part de plus en plus importante. Afin de développer l'offre foncière dans des conditions de prix acceptables, nous demandons que tout détenteur d'un terrain situé dans une zone constructible ne bénéficie pas des abattements pour durée de détention. Par cette mesure, le détenteur d'un tel type de terrain perdrait tout intérêt par la rétention foncière à spéculer sur une augmentation des prix.

### 2. Quels impôts faut-il à vos yeux baisser en priorité ?

#### → Poursuivre la baisse du coût du travail

De ce point de vue, le **Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a constitué un dispositif crucial** dans un secteur de main d'œuvre comme le secteur du bâtiment. Dès sa mise en œuvre, il a permis d'éviter le dépôt de bilan à 1/3 des entreprises de Bâtiment fragilisées par la crise économique et financière de 2008. En consolidant les trésoreries, le CICE a joué un rôle vital dans le maintien de l'activité et de l'emploi sur l'ensemble du territoire.

**Sa transformation en baisse de cotisation d'assurance maladie en 2019 et l'amélioration de la réduction générale des charges doivent être maintenues et pérennisées.** Dans le secteur de la construction, toute hausse du coût du travail (notamment par la mise en cause de certains dispositifs actuels) se traduirait par le développement du recours au travail détaché frauduleux, au détriment de l'emploi légal.

### 3. Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ?

#### → Mutualiser les services des Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et des Chambres de Commerce et de l'Industrie (CCI).

Aujourd'hui, 65% des artisans sont ressortissants à la fois des CMA et des CCI. Ces deux réseaux sont ainsi amenés à déployer en parallèle des actions similaires ce qui s'avère contreproductif. Pour davantage d'efficacité au service des artisans, il convient d'engager une mutualisation d'une partie des compétences et des moyens entre les CCI et les CMA au niveau départemental. Au-delà des économies qu'un tel rapprochement permettrait de réaliser, cette initiative aurait le mérite de préserver le lien de proximité et d'enrayer la désaffectation croissante des artisans à l'égard des réseaux consulaires.

Afin d'encourager cette dynamique, des outils d'accompagnement doivent être proposés : la mise en place d'une convention de rapprochement pluriannuelle ainsi que le bénéfice d'un soutien financier permettraient d'encadrer et d'encourager cette démarche. En contrepartie de cette incitation budgétaire, la convention, d'une durée déterminée, devra contenir des objectifs précis et indiquer les conditions de réalisation des actions communes entre les chambres concernées.

## LE GRAND DEBAT NATIONAL PROPOSITIONS

### 4. Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur utilité ?

-

### 5. A l'inverse, voyez-vous des besoins nouveaux de services publics et comment les financer ?

-

### 6. Comment mieux organiser notre pacte social ? Quels objectifs définir en priorité ?

Ce pacte social doit notamment conduire à une hausse de l'emploi mais aussi reposer sur une contribution de tous au fonctionnement de notre société, dans des niveaux supportables qui ne découragent pas les efforts et l'innovation ainsi que dans le respect de la juste concurrence.

A l'origine de la création de certains régimes de protection sociale, les partenaires sociaux participent à leur **gestion au sein d'organismes paritaires**. Plus largement, les négociations sociales contribuent à la constitution et à la vitalité de notre pacte social. Les partenaires sociaux du Bâtiment, et plus largement du BTP, ont toujours su prendre leurs responsabilités et faire preuve d'efficacité et d'innovation sociale, en offrant un service mutualisé à toutes les entreprises, de l'artisan aux plus grandes d'entre elles, ainsi qu'à leurs salariés. L'Etat doit leur laisser exercer pleinement ce rôle.

Que l'Etat cherche à prendre la main, sous couvert de simplification administrative, sur la globalité des systèmes sociaux est désresponsabilisant et à rebours du rôle d'intégration dans l'emploi, d'intermédiation et d'initiative que doivent avoir les partenaires sociaux dans la conduite de politiques sociales professionnelles (prévention et santé au travail par exemple), en complément de l'accompagnement des politiques publiques. L'adhésion au pacte social nécessite l'implication des acteurs.

#### → **Ne pas alourdir les charges des entreprises**

Afin d'accroître la compétitivité et la croissance des entreprises mais aussi de développer l'emploi, il convient de **ne pas alourdir les charges des entreprises**. Celles-ci doivent pouvoir répondre à la fluctuation de la demande des consommateurs et les salariés être sécurisés dans leur parcours professionnel. Dans le cadre de l'assurance-chômage, des réformes doivent être menées. **La mise en place d'un système de bonus-malus sur les contrats courts aurait pour effet de pénaliser les entreprises contraintes de recourir à ce type de contrats**, alors même qu'elles rencontrent dans le même temps des difficultés pour recruter du personnel qualifié.

#### → **Renforcer les contrôles**

Pour assurer une concurrence saine et loyale et encourager à la création d'emplois, il est indispensable **de renforcer les contrôles les soirs et week-ends afin de lutter contre le travail illégal notamment basé sur du détachement frauduleux** et des pratiques dévoyées de la micro-entreprise.

#### → **Impliquer les grandes surfaces de bricolage**

La lutte contre le travail au noir passe aussi par une **plus grande mobilisation des acteurs, et notamment des grandes surfaces de bricolage**.

## LE GRAND DEBAT NATIONAL PROPOSITIONS

### → Exclure les métiers du bâtiment du régime de la micro-entreprise.

Le Bâtiment est un secteur soumis à des obligations fortes en matière de sécurité, de prévention des risques professionnels et de respect de notre espace de vie : permettre l'exercice de la micro-entreprise pour les métiers du Bâtiment apparaît source d'une concurrence déloyale, de nuisance pour l'environnement et au final dangereux pour les consommateurs. C'est la raison pour laquelle nous demandons la fin du régime de la micro-entreprise pour les métiers spécifiques du Bâtiment ou, a minima, un encadrement renforcé : l'interdiction de cumuler l'activité de micro-entreprise avec celle de salarié dans le même secteur d'activité et la limitation à deux ans du régime.

### → Maintenir le caractère obligatoire du stage préalable à l'installation.

Le SPI, qui constitue actuellement une condition préalable systématique à la création d'une entreprise artisanale et d'une micro-entreprise, est affaibli par le projet de loi PACTE, en cours d'examen au Parlement, qui envisage de supprimer son caractère obligatoire.

**Or, cette formation permet de rappeler au créateur les notions fondamentales et minimales qui lui seront indispensables pour gérer son activité.** Elle présente donc une réelle utilité, surtout pour les anciens ouvriers qui disposent de compétences techniques solides mais n'ont pas forcément les connaissances requises en matière de gestion d'entreprise.

Une étude réalisée auprès des Chambres de métiers et de l'Artisanat a, d'ailleurs, démontré que **les micro-entreprises et artisans ayant suivi le SPI avaient un taux de survie à trois ans beaucoup plus important que les autres** (respectivement 75 % et 82 % contre 30 % et 75 %). C'est tout particulièrement vrai pour les micro-entreprises, qui ont donc 2,5 fois plus de chances d'avoir une activité pérenne. Supprimer le stage conduirait inmanquablement à fragiliser les nouvelles entreprises.

Par ailleurs, **l'argument selon lequel le prix de ce stage découragerait la création d'entreprise n'est pas tenable.** Le SPI, qui a un coût de 192 euros, est dans la majorité des cas entièrement pris en charge : soit par les organismes de formation ou le plan de formation de l'entreprise s'agissant des salariés, soit par Pôle emploi s'agissant des demandeurs d'emploi, ces derniers représentant la majorité des créateurs d'entreprise. Supprimer l'encadrement du tarif des SPI risque d'inciter les chambres de métiers et de l'artisanat augmenter leurs prix, ce qui serait en contradiction avec l'objectif visé initialement. De même, proposer un tarif libre accentuerait la fracture territoriale, et donc les inégalités.

En outre, à l'appui de cette suppression, il est indiqué que le SPI ralentirait le créateur d'entreprise. Or, les chambres de métiers et de l'artisanat ont l'obligation de l'organiser dans le mois qui suit la demande, faute de quoi le créateur en est dispensé. Par ailleurs, une très grande majorité des participants au SPI – et en particulier ceux intéressés par le régime de la micro-entreprise –, s'avèrent la plupart du temps encore au stade de projet, et donc loin de créer leur activité à l'issue du stage.

Enfin, **ne pas rendre obligatoire le SPI constituerait un facteur de concurrence déloyale** : en maîtrisant mal leur rentabilité, les créateurs auront tendance à pratiquer des prix trop bas, néfastes pour leur secteur.

## → **Lutter contre le phénomène des « entreprises éphémères » qui pénalisent les comptes sociaux**

Afin de tirer profit de nos régimes de protection sociale, certains mettent en place des systèmes toujours plus complexes « d'optimisation des dispositifs existants » pour percevoir des prestations indues contribuant à l'augmentation de la dette sociale. Ces entreprises dites « éphémères » reposent souvent sur des dispositifs organisés qui nécessitent que les organismes gestionnaires des régimes (AGS, UNEDIC, Pôle Emploi) et les différents services de l'Etat concernés travaillent de concert et échangent les données nécessaires à la lutte contre cette source de fraude. L'assurance de garantie des salaires (AGS) devrait ainsi avoir un accès au fichier bancaire des entreprises ainsi qu'au fichier national des interdits de gérer.

## **II. Sur l'organisation de l'Etat et des collectivités publiques**

---

### **7. Y-a-t-il trop d'échelons administratifs ou de niveaux de collectivités locales ?**

-

### **8. Faut-il renforcer la décentralisation et donner plus de pouvoir de décision et d'action au plus près des citoyens ? A quels niveaux et pour quels services ?**

-

### **9. Comment voudriez-vous que l'Etat soit organisé et comment peut-il améliorer son action ?**

-

### **10. Faut-il revoir le fonctionnement de l'administration et comment ?**

#### → **Inciter l'administration à poursuivre et à intensifier le travail de simplification réglementaire.**

Les pouvoirs publics ont entrepris un travail devenu indispensable de simplification des normes et réglementations s'appliquant à tous les domaines (économique, technique, juridique, urbanistique, etc.). À cette fin, ils ont engagé un premier train de 50 mesures de simplification dans le bâtiment et créé, en 2016, le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE). Consultée sur tous les textes visant à introduire, notamment, de nouvelles règles, normes et labels dans les marchés de la construction, cette instance a connu une forte activité en 2016, en traitant plus particulièrement des sujets liés à la performance environnementale et énergétique des bâtiments (neufs et existants). Le CSCEE présente un intérêt majeur dans la consultation de la filière construction et ses missions méritent d'être maintenues et renforcées. Plus généralement, un travail considérable reste à accomplir pour redonner de la souplesse à notre économie et du pouvoir d'achat aux acteurs. D'autant que la tentation est toujours grande, pour les uns et les autres, d'édicter de nouvelles

normes et règles, sources de progrès prises une à une, mais dont l'empilement brouille les objectifs et renchérit fortement les coûts d'intervention des entreprises.

## 11. Comment l'Etat et les collectivités locales peuvent-ils s'améliorer pour mieux répondre aux défis des territoires les plus en difficulté et que proposez-vous ?

### → Adapter la politique du logement aux réalités territoriales : mettre en place le « zonage de projet ».

Pour les territoires des villes moyennes qui ont globalement connu une progression de la population et des emplois, y compris dans leur ville-centre, l'accompagnement de ce développement constitue un enjeu essentiel. La mise en place d'outils adaptés doit permettre de répondre à des dynamiques ponctuelles, liées à des pics de demande localisés, et d'éviter ainsi un éloignement toujours plus important des ménages ne pouvant pas se loger dans les villes-centres ou leur proche périphérie. Une amélioration de la satisfaction des besoins pourrait passer par les « zones de projet » que la FFB propose d'expérimenter. **Il s'agirait, dans un périmètre identifié comme dynamique (gare, centre-ville, école, nouvel équipement...), sur une période de quelques années et pour un nombre précis de logements défini de manière concertée, d'ouvrir l'accès aux aides publiques.**

Le « Grand Angoulême » (charte Pinel) constitue un exemple intéressant de dispositif sur-mesure : une collectivité qui s'engage financièrement et qui mobilise des partenaires privés pour agir sur le parc de logements existants et pour construire des logements adaptés aux besoins. Le contexte immobilier particulier de l'agglomération au moment de la mise en place du dispositif (6 000 logements vacants, 2 200 logements indignes, une sur-offre en petits logements en collectif alors que la demande portait sur des grands logements individuels...) a poussé les acteurs locaux à engager une démarche partenariale pour mieux répondre aux besoins, relancer la construction et favoriser la rénovation. Via la « charte Pinel », le « Grand Angoulême » a ainsi souhaité d'une part, cadrer l'offre pour l'adapter à la demande (réinvestissement dans les logements anciens en permettant une montée en gamme qualitative...) et d'autre part, anticiper « l'effet LGV » pour accueillir de nouveaux habitants.

Une première proposition serait ainsi de permettre l'accès aux aides de type Pinel ou PTZ :

- ❖ sur des secteurs de projet, hors zones A et B1, à tout ou partie d'un territoire intercommunal ;
- ❖ compte tenu de critères de tension locale mis en regard d'une ambition partenariale avec les acteurs du bâtiment et portée par la collectivité locale.

### → Maintenir le prêt à taux zéro pour l'acquisition d'un logement neuf dans tous les territoires.

Alors que le PTZ est maintenu dans les métropoles jusqu'au 31 décembre 2021, il disparaît des zones rurales et péri-urbaines au 31 décembre 2019. Cette situation conduit à aider les jeunes ménages qui décident d'acquérir leur logement uniquement dans les grandes villes et à délaisser ceux qui souhaitent s'installer dans les zones rurales et péri-urbaines. Cette situation n'est pas admissible : elle ne peut qu'encourager la fracture territoriale que nous dénonçons depuis des années. C'est pourquoi nous demandons le maintien du PTZ « neuf » dans l'ensemble des territoires jusqu'au 31 décembre 2021.

## → **Faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique**

**Afin de faciliter l'accès des TPME-PME à la commande publique, il convient d'imposer aux maîtres d'ouvrage un délai d'établissement de la facture de solde des marchés de travaux : à compter de la réception des travaux, 60 jours nets pour l'établissement de la facture de solde, ou à défaut, les propositions de l'entreprise sont tacitement acceptées.** Les textes ne prévoient pas de délais maximums d'établissement des factures de solde. Or, cette faille dans le dispositif impacte très fortement la trésorerie des entreprises. Il en résulte que les marchés publics fixent des délais très longs dans leurs propres conditions générales, ou dérogent aux modèles de conditions générales applicables si elles sont citées au contrat. Cette même règle pourrait être également transposée aux marchés de travaux de droit privé.

## **III. Sur la transition écologique**

---

La transition énergétique constitue un formidable défi pour le secteur du bâtiment. Les efforts des pouvoirs publics et des acteurs doivent être poursuivis et amplifiés, en particulier dans le parc existant. Les objectifs fixés par le gouvernement sont ambitieux : côté logement, l'ambition est fixée à 500 000 rénovations énergétiques par an, avec une focalisation sur les ménages en situation de précarité énergétique et les « passoires thermiques » (étiquettes F ou G du DPE) ; pour le non-résidentiel, la puissance publique retrouve sa mission d'exemplarité, avec la volonté que tous les territoires puissent participer de l'ambition.

### **12. Comment finance-t-on la transition écologique : par l'impôt, par les taxes et qui doit être concerné en priorité ?**

Le financement de la transition écologique doit répondre à trois critères essentiels :

- Toute nouvelle taxe écologique doit être compensée par l'abrogation d'une autre taxe de même rendement ;
- Les solutions « vertes » alternatives au bien que l'on souhaite (sur-)taxer doivent exister réellement, afin d'éviter une fiscalité purement punitive ;
- Le rendement de cette taxe doit, dans les faits, être utilisé en faveur de la transition écologique et rien d'autre.

### **13. Comment rend-on les solutions concrètes accessibles à tous, par exemple pour remplacer sa vieille chaudière ou sa vieille voiture ?**

→ Avec des dispositifs larges, faciles à mobiliser, compréhensibles, du type CITE version 2017.

### **14. Quelles sont les solutions les plus simples et les plus supportables sur un plan financier ?**

#### → **Non aux obligations de travaux et aux taxes, oui aux incitations**

Pour atteindre ces objectifs, la FFB plaide pour une approche incitative et pragmatique en faveur de la rénovation énergétique. En outre, il convient de rappeler que l'écologie punitive ne peut être une alternative crédible aux incitations. En effet, la mise en place d'obligations de travaux s'avérerait rapidement contre-productive : faute de moyens ou d'envie, faute de « valeur verte » substantielle au regard du coût des travaux à engager, elle conduirait soit à



## LE GRAND DEBAT NATIONAL PROPOSITIONS

détourner les investisseurs de la pierre et à bloquer le marché, soit à amener les propriétaires à faire ces travaux à bas prix uniquement pour se conformer la réglementation. De même, un bonus-malus sur les locations privées, alors que les loyers sont stables ou en baisse depuis deux ans, freinerait encore plus la réalisation de travaux, à niveau déjà faible aujourd'hui. Quant à un bonus-malus sur les transactions immobilières, il pénaliserait avant tout les territoires déjà en difficulté, où le coût d'une rénovation énergétique équivaut à une part très importante du prix d'un logement.

Il est impératif de continuer à inciter les ménages à réaliser davantage de travaux d'économies d'énergie, en particulier à l'occasion d'aménagements annexes ou de travaux d'embellissement. Cela suppose « d'embarquer » plus de travaux de cette nature dans toutes les opérations de réhabilitation. Ceci passe par le développement d'outils financiers et fiscaux pérennes et puissants en faveur de ce type d'opérations. La récente baisse des crédits liés au CITE s'inscrit totalement à rebours des objectifs ambitieux affichés. La remise en cause des règles à chaque loi de finance génère une absence de visibilité préjudiciable à l'atteinte des objectifs.

### → Réviser la réglementation thermique en intégrant la performance environnementale des bâtiments neufs sans tuer le marché.

En construction neuve, l'évolution de la réglementation thermique vers une réglementation environnementale est d'ores et déjà programmée. La RE 2020 succédera bientôt à la RT 2012 et introduira un nouveau critère d'évaluation basé sur les émissions de carbone liées à l'ensemble du cycle de vie du bâtiment. Cette nouvelle approche, très complexe sur le plan calculatoire, doit rester bénéfique en terme de résultat. Pour ce faire, il est indispensable de ne pas brider la créativité des concepteurs et des entreprises de travaux par une réglementation trop technocratique ou par des seuils réglementaires trop contraignants. Par ailleurs, les surcoûts liés au passage à cette réglementation devront être maîtrisés, sans quoi cela risque soit d'empêcher la réalisation de programmes pour des raisons budgétaires soit de générer un contournement des règles du jeu par des acteurs peu scrupuleux, et donc une distorsion de concurrence avec ceux qui respecteront ces règles. Cette future réglementation environnementale doit être accompagnée en passant par une phase d'apprentissage pour le critère carbone.

## 15. Quelles sont les solutions pour se déplacer, se loger, se chauffer, se nourrir qui doivent être conçues plutôt au niveau local que national ?

### → Zonage de projet

Pour se loger, la FFB plaide en faveur du « **zonage de projet** » qui privilégie une lecture territoriale des besoins en logements à un quadrillage artificiel décidé depuis Paris. (*voir réponse à la question 11*)

## 16. Quelles propositions concrètes feriez-vous pour accélérer notre transition environnementale ?

### → **La FFB plaide pour une incitation à réaliser un audit énergétique.**

Afin de renforcer la qualité des interventions sur le parc de logements existant, la FFB propose que tout ménage s'engageant dans une opération de rénovation énergétique puisse bénéficier d'un véritable audit pour un coût unitaire d'environ 450 €, intégralement financé par des certificats d'économies d'énergie. Cela permettrait d'orienter le ménage vers les travaux les plus efficaces d'un point de vue énergétique. Pour massifier la réalisation de ces audits énergétiques, il est essentiel de s'appuyer aussi sur les entreprises de travaux qui justifient des compétences pour le réaliser

### → **Améliorer le dispositif des aides ANAH pour réduire la précarité énergétique.**

D'après l'Observatoire national de la précarité énergétique, la précarité énergétique touche près de 6 millions de ménages, soit environ 20 % de la population. Pour lutter contre de telles situations, l'intervention de l'ANAH doit être améliorée et s'inscrire sur le long terme, avec des dispositifs pérennes. En priorité, il convient de sécuriser le budget de l'ANAH. Le dispositif « Habiter mieux » doit aussi être amélioré. Un travail de dématérialisation et de simplification du circuit de traitement et de validation des dossiers est en cours. Il doit être accéléré et prévoir la mise à la disposition des entreprises d'une information sur l'état d'avancement des dossiers, tant pour la phase en amont de validation que pour le paiement en aval. En parallèle, la FFB souhaite la généralisation de la pratique du versement de l'acompte et du solde de subvention directement aux entreprises, pour éviter que celles-ci engagent les opérations sur leur propre trésorerie.

### → **Renforcer le maillage territorial en points de collecte et développer le recyclage des déchets de chantier.**

Le secteur du bâtiment produit annuellement environ 40 millions de tonnes de déchets, dont ¼ de déchets inertes (béton, tuiles, briques...), ¼ de déchets non dangereux (plâtre, bois, plastiques...) et environ 2 % de déchets dangereux (exemple : amiante). La loi sur la transition énergétique reprend l'objectif européen de valorisation de 70 % des déchets du BTP à échéance 2020. Pour atteindre cet objectif, plusieurs difficultés doivent être résolues : le maillage territorial en points de collecte demeure insuffisant pour capter les flux de déchets de chantier dispersés ; des filières de recyclage se mettent en place (inertes, bois, plâtre, fenêtre, etc.), mais la maîtrise d'ouvrage fait souvent preuve de défiance à l'égard des produits recyclés ; le coût de gestion des déchets est trop souvent sous-estimé et mal pris en compte dans les marchés ; les filières de recyclage restent trop souvent moins compétitives que les filières d'enfouissement ; la connaissance des acteurs, et en premier lieu celle des maîtres d'ouvrage, sur les filières de recyclage et l'utilisation des matériaux recyclés dans la construction est trop modeste.

### → **Réserver des zones dédiées aux activités de traitement des déchets dans les documents d'urbanisme.**

Le maillage en points de collecte et centres de traitement pour les déchets du BTP reste aujourd'hui insuffisant dans bon nombre d'endroits en France, notamment en milieu rural. Pourtant, ce maillage (nombre et répartition des installations sur le territoire) est un paramètre technique essentiel, car conditionnant notamment l'effort de non-mélange des déchets ou de tri, le transport et le coût de la gestion des déchets. La FFB préconise donc des

## LE GRAND DEBAT NATIONAL PROPOSITIONS

solutions de proximité pour l'implantation de ces installations de collecte, regroupement, tri, traitement par valorisation ou enfouissement des déchets du BTP (situation dans un rayon de 15 à 20 km maximum des chantiers). Le fait que la majorité des documents d'urbanisme ne prévoit pas la possibilité d'implantation de ces activités est un frein majeur au développement de ces installations. S'ajoute à cela la complexité à faire évoluer ces documents : ne pas avoir prévu en amont des zones réservées à ces activités rend leur implantation, sinon impossible, du moins conditionnée à la prochaine modification ou révision du document.

### **17. Comment devons-nous garantir scientifiquement les choix que nous devons faire à l'égard de la biodiversité ?**

-

### **18. Comment faire partager ces choix à l'échelon européen et international pour que nos producteurs ne soient pas pénalisés par rapport à leurs concurrents étrangers ?**

→ **Interdire toute sur-transposition des directives européennes.**

## IV. Sur les institutions, la démocratie et la citoyenneté

---

### 19. Faut-il reconnaître le vote blanc ?

-

### 20. Faut-il rendre le vote obligatoire

-

### 21. Quelle est la bonne dose de proportionnelle aux élections législatives pour une représentation plus juste de tous les projets politiques ?

-

### 22. Faut-il, et dans quelles proportions, limiter le nombre de parlementaires ou autres catégories d'élus ?

-

### 23. Quel rôle nos assemblées, dont le Sénat et le Conseil économique, social et environnemental (Cese), doivent-ils jouer pour représenter nos territoires et la société civile ?

-

### 24. Faut-il les transformer et comment ?

-

### 25. Quelles évolutions souhaitez-vous pour rendre la participation citoyenne plus active, la démocratie plus participative ?

#### → **Mettre fin au financement public des organisations patronales.**

En septembre 2017, le Parlement a voté un texte visant à rétablir « la confiance dans la vie politique » avec pour objectif central : une plus grande transparence des financements concernant l'ensemble des acteurs politiques (parlementaires, ministres, collaborateurs et conseillers). Cette évolution est apparue vitale à la démocratie tant la méfiance est allée croissante, ces dernières années, entre le personnel politique et nos concitoyens. Cependant, ce mouvement de « régénération » de la vie démocratique ne saurait exclure les organisations professionnelles qui, elles aussi, exercent un rôle d'intermédiation de la parole publique. Au moment où le Gouvernement entend privilégier le dialogue social, rien ne serait pire que des organisations professionnelles déconnectées des attentes de celles et ceux qu'elles sont censées représenter. La légitimité de ces organisations est inhérente à l'acceptabilité des réformes que le pays doit engager au cours de la législature. Or, l'origine des ressources financières de ces organisations ne semble pas de nature à leur conférer une légitimité à toute épreuve. Plusieurs rapports parlementaires et les comptes sociaux, régulièrement publiés, laissent apparaître que les ressources des principaux syndicats patronaux proviennent, en majeure partie, de financements publics.

## LE GRAND DEBAT NATIONAL PROPOSITIONS

La conséquence de ce circuit de financement aboutit à ce que ces syndicats dépendent, pour leur fonctionnement, principalement de l'argent public et - accessoirement - des cotisations de leurs adhérents. Une telle endogamie n'est pas acceptable et ne rend pas service à la vitalité démocratique. Les organisations professionnelles défendent des intérêts privés : elles doivent donc dépendre des seules cotisations de leurs adhérents.

Nous demandons donc que le critère d'indépendance des organisations professionnelles puisse désormais s'apprécier également financièrement, en fixant un niveau élevé d'autonomie financière (80% en 2019 et 90% en 2020 par exemple).

### **26. Faut-il associer davantage et directement des citoyens non élus, par exemple tirés au sort, à la décision publique ?**

-

### **27. Faut-il accroître le recours aux référendums et qui doit en avoir l'initiative ?**

-

### **28. Que proposez-vous pour améliorer l'intégration dans notre Nation ?**

-

### **29. En matière d'immigration, une fois nos obligations d'asile remplies, souhaitez-vous que nous puissions nous fixer des objectifs annuels définis par le Parlement ?**

-

### **30. Que proposez-vous afin de répondre à ce défi qui va durer ?**

-

### **31. Comment renforcer les principes de la laïcité française, dans le rapport entre l'Etat et les religions de notre pays ?**

-

### **32. Comment garantir le respect par tous de la compréhension réciproque et des valeurs intangibles de la République ?**

-